

PLATE-FORME DE CONCERTATION DE L'ECONOMIE SOCIALE

AVIS D'INITIATIVE DE LA PLATE-FORME DE CONCERTATION DE L'ECONOMIE SOCIALE RELATIF AUX CRITERES DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES D'INSERTION ET DES INITIATIVES LOCALES DE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI 31 MAI 2006

Lors de sa réunion du 31 mai 2006, la Plate-Forme de Concertation de l'Economie sociale a émis le présent avis partagé relatif aux critères de financement des entreprises d'insertion (EI) et des initiatives locales de développement de l'emploi (ILDE).

En remarque préalable, la Plate-Forme rappelle que des représentants des fédérations d'employeurs du secteur de l'économie sociale ont aidé le cabinet du Ministre à élaborer un projet de répartition du budget entre les associations et entreprises agréées ILDE ou EI. La Plate-Forme souhaite poursuivre cette collaboration et continuer à être concertée par le Gouvernement sur les critères de financement.

De façon générale, la Plate-Forme déplore que l'enveloppe budgétaire prévue pour le financement des EI et ILDE, bien que doublée en 2006, ne permette pas de financer l'ensemble des projets selon les montants prévus par l'ordonnance. Elle note toutefois favorablement qu'un transfert d'un crédit « économie sociale » est prévu pour hausser exceptionnellement les montants pouvant être attribués cette année, mais elle estime que l'enveloppe budgétaire devra être sensiblement augmentée pour assurer au secteur de l'économie sociale un réel développement en région bruxelloise.

Concernant les critères de financement proprement-dits, la Plate-Forme considère que la création d'emplois durables et de qualité doit être la priorité.

Les représentants des organisations représentatives des employeurs considèrent que le critère de création d'emplois durables et de qualité doit concerner également les entreprises fonctionnant dans le cadre des Titres-services, pour les personnes embauchées avec les subsides de l'économie sociale.

La Plate-forme, à l'exclusion des organisations représentatives des employeurs, estime, par ailleurs, que des critères de financement supplémentaires devront être définis pour les années suivantes.

Enfin, la Plate-Forme apprécie que les deux entreprises d'insertion agréées depuis plus de cinq ans, recevront un subside correspondant à 100% aux montants prévus par l'ordonnance et que le financement tel qu'il a été réparti cette année permettra de maintenir l'emploi existant dans le secteur des services de proximité.

*
* *